

vé et publié un bulle absolument inédite de Saint-Félix IV par laquelle ce pontife nomme son successeur, Boniface II. Le clergé de Rome, comme il était naturel de s'y attendre, protesta contre la bulle et, Félix IV mort, s'empessa de nommer un autre pontife dans la personne de Dioscore. Mais, et c'est ici qu'il faut admirer la providence de Dieu sur son Eglise, Dioscore, appuyé par la presque totalité du clergé de Rome, meurt 28 jours après sa pseudo-élection. Et le clergé de Rome, revenant sur son erreur, accepte l'élection faite par Félix IV. L'abbé Amelli publie ce second document du clergé de Rome, déclarant se soumettre à l'acte pontifical, et qui est aussi important que le premier puisqu'il en est la contre-partie canonique.

— Au point de vue historique la question est donc tranchée, le pape a au moins une fois (je dis au moins une fois, car la question se repose de nouveau pour Boniface II, mais les textes manquent,) usé de ce pouvoir suprême. L'Eglise a reconnu la validité de cet usage, bien que cela ne fut point nécessaire, et la question historiquement est tranchée. Elle l'est d'ailleurs conformément aux principes du droit qui réservent au pape le soin de définir lui-même jusqu'où s'étendent ses pouvoirs.

— Mais cette discussion académique faite, il faut bien dire que la question restera dans l'ordre des problèmes et ne passera pas dans celui des faits. Léon XIII, qui est chargé de tant de responsabilité dont il a à rendre compte à Dieu, ne songe nullement à en assumer une autre bien plus grave, celle de désigner son successeur. Il laissera les cardinaux pourvoir à son remplacement, comme ils le croiront le plus convenable pour les besoins de l'Eglise.

DON ALESSANDRO.

C
publ



L'En
à Sai
Ce
paste
Cœu
Gran
A
église
Le
des-S
de l'it
Mgr F
jours.
Sa
nouve
Manta
ont ou
Promis
de bén
I. l'ab
La p
rois an
ent ér